

Notice explicative pour l'accès au Diplôme d'Université Modes Amiables de Résolution des Différends (MARD) 2020-2021

- En formation initiale :

Vous êtes titulaire d'un master 1^{ère} année ou tout autre diplôme de niveau équivalent.

- En formation continue :

Vous êtes titulaire d'un diplôme de niveau bac+4 ou d'une expérience professionnelle importante dans la gestion des conflits ou du management.

Pour les candidats non titulaires du diplôme requis, possibilité d'accès à la formation après un avis d'une commission pédagogique qui se prononcera à l'issue d'un entretien

Pour déposer un vœu via l'application APOFLUX. Depuis la page d'accueil :

<https://apoflux.univ-pau.fr/etudiant/>

- Sélectionnez « Obtenir un numéro de dossier »
- Sélectionnez Collège SSH-Arts, Lettres, Langues, Sciences Humaines et Sociales, Droit, Economie et Gestion...
- Choisir la composante : Collège SSH-campus Pau
- Sélectionnez le niveau souhaité : Master1
- Cliquez sur la flèche verte : DU MARD

Pièces justificatives à fournir sur l'application:

- Dossier DU MARD (fourni sur Apoflux)
- lettre de motivation
- CV
- pièce d'identité en cours de validité
- diplôme d'accès à la formation

<p>DATE BUTOIR DE RETOUR DES DOSSIERS DE CANDIDATURE : 30 novembre 2020</p>
